

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 95/2018
Date: 31 janvier 2018
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Groupe de produits Prestations de services finances du groupe. Solde inférieur au montant budgété pour 2017. Crédit supplémentaire

1 Objet

Crédit supplémentaire pour charges d'intérêt standard de l'Administration des finances (AF) en 2017.

2 Bases légales

- Article 57, alinéa 2, lettre *b* de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Article 160 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)
- Article 8, lettre *I* de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (Ordonnance d'organisation FIN, OO FIN ; RSB 152 221 171)

3 Montant du crédit et groupe de produits

Groupe de produits Prestations de services finances du groupe (07.30.9010)

Crédit budgétaire	CHF	-35 267 760
Crédit supplémentaire / dépassement de crédit	CHF	6 000 000

Compensation	CHF	3 000 000
--------------	-----	-----------

Le crédit supplémentaire peut être compensé en partie à la Direction des finances via le groupe de produits Impôts et prestations de services (07.40.9170).

4 Qualification juridique de la dépense.

Conformément à l'article 57, alinéa 2, lettre *b* LFP, un crédit supplémentaire doit être demandé s'il est prévisible que le solde d'un groupe de produits va dégager un excédent de rentrées



financières inférieur au montant budgété. Les intérêts standard plus élevés se traduisent par des coûts également plus élevés et par un solde inférieur au montant budgété.

5 Répercussions sur le calcul des prestations

Le crédit supplémentaire n'a pas d'incidence sur la réalisation des objectifs de prestations du groupe de produits.

6 Répercussions sur la comptabilité financière

Les frais supplémentaires présentés ne se répercutent pas sur la comptabilité financière mais uniquement sur la comptabilité analytique d'exploitation.

7 Nature du crédit et exercice

Crédit supplémentaire 2017.

8 Motivation

Un intérêt prévisionnel de 5 pour cent est calculé sur les actifs servant à l'exploitation – dans le cas présent, il s'agit des participations du patrimoine administratif – et porté au débit du groupe de produits Prestations de services finances du groupe, en interne, dans la comptabilité analytique d'exploitation. Les calculs effectués pour le budget 2017 reposaient sur des évaluations établies selon le modèle comptable MCH1. Les participations ont toutes été vérifiées suite à l'introduction du modèle comptable MCH2, et ont fait l'objet des réévaluations que celle-ci rendait nécessaires.

Ces évaluations à une valeur supérieure concernent principalement les centres hospitaliers régionaux (CHR) et la BLS Netz AG. Le calcul des intérêts du budget 2017 ne tenait pas non plus compte des valeurs de participation des institutions psychiatriques autonomes depuis le 1^{er} janvier 2017. Les hautes écoles indépendantes depuis 2013 et 2014 y ont en outre figuré pour la première fois comme participations. C'est pour ces raisons qu'en 2017, les intérêts standard ont été plus élevés que prévu au budget.

Selon la clôture provisoire des comptes effectuée par l'Administration des finances, le solde est inférieur de 2 349 386 de francs au montant budgété (état au 22 janvier 2018). Les réévaluations n'ayant pas encore toutes été effectuées définitivement, le montant du crédit supplémentaire nécessaire est actuellement estimé à 6 millions de francs.

Lors de la réévaluation effectuée dans le cadre de l'introduction du modèle comptable MCH2/IPSAS les créances de l'Intendance des impôts ont été réévaluées. Ce qui s'est traduit par des changements dans le calcul des rectifications de valeur (ducroire) et par un allègement des coûts standard du groupe de produits Impôts et prestations de services. Avec d'autres améliorations du côté des rentrées financières et des coûts, ce groupe de produits enregistre pour l'exercice 2017 une différence en moins d'environ 15 millions de francs sur le solde, qui peut être utilisée à hauteur de 3 millions de francs en compensation du présent crédit supplémentaire.

Aussi un crédit supplémentaire de 6 millions de francs est-il demandé pour 2017 dans le groupe de produits Prestations de services finances du groupe.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer

